

RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'



PETITION NO.: 421-01166

BY: MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 22, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: THE HONORABLE KARINA GOULD

Response by the Minister of Democratic Institutions

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Electoral system

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada is pleased to respond to this petition.

The Government of Canada is committed to improving and strengthening our democracy. Our electoral system (i.e., the fundamental rules determining how votes are translated into seats in the House of Commons) is the most foundational piece of our democracy – at its core is a question of how we, as Canadians, govern ourselves. The Government's view has been clear: major reforms to the electoral system should not be made if they lack the broad support of Canadians. Before proceeding with electoral system changes, the Government took time and took steps to engage Canadians in a national conversation about electoral reform.

The Government worked with Opposition parties to establish an all-party Special Committee of the House of Commons. The Committee conducted an extensive study and on December 1, 2016 produced a thorough report that documents the many complexities of electoral reform. The Government of Canada thanks the Special Committee for its thoughtful, diligent report, and all those Canadians who participated in the Committee's activities.

Members of Parliament were encouraged to hold town halls to listen to the views of their constituents. The Special Committee's Report includes information on town halls held by Members of Parliament from every political party represented in the House of Commons.

The Government of Canada also led a National Electoral Reform Tour that travelled throughout the country, visiting every province and territory. Led by the Minister of Democratic Institutions and the Parliamentary Secretary to the Minister of Democratic Institutions, the tour offered Canadians an opportunity to discuss and debate a wide range of issues related to electoral reform.

From December 5, 2016 to January 15, 2017, more than 360,000 individuals within Canada participated in MyDemocracy.ca to provide their insight into our democratic values. MyDemocracy.ca was an innovative initiative designed to engage as many people as possible in this important conversation. Postcards were mailed to every Canadian household asking Canadians to call or go online to share their thoughts about Canada's democratic values.

The Government of Canada would like to thank all Canadians who took part in these consultations. The Government listened to Canadians carefully and gained valuable insights into Canadian democracy. Canadians cherish their democracy and value the direct connection they have with their Member of Parliament (MP). Canadians want their parliamentarians to work with each other and to cooperate on policy. They want their government to be accountable. They want their MPs to act in the interests of their constituents. The Government agrees.

Following all of these consultations, it has become evident that the broad support needed among Canadians for a change of this magnitude does not exist. Therefore, the Minister of Democratic Institutions' mandate letter states: "A clear preference for a new electoral system, let alone a consensus, has not emerged. Furthermore, without a clear preference or a clear question, a referendum would not be in Canada's interest." Changing the electoral system is not in the Minister's mandate.

The Government of Canada will continue to work to strengthen and protect our democratic institutions and ensure they represent the values of Canadians. The Government looks forward to the important work ahead.

The Government has introduced Bill C-33, which proposes amendments to the *Canada Elections Act* to repeal elements of the previous government's *Fair Elections Act*, among other measures. The bill contains seven measures which would make it easier for Canadians to vote and enhance public trust in the integrity of the electoral process. The seven measures are as follows:

- **Bill C-33 would repeal the *Fair Elections Act* provision excluding the Voter Information Card (VIC) from the list of acceptable identification.** The VIC is the most current and accurate form of government-issued proof of residence during an election. Of electors who have difficulty with identification requirements, the difficulty is typically with proof of residence. Of the few forms of official identification featuring residence information, the most common is a driver's licence which is often not carried by youth, disabled Canadians, seniors, Indigenous peoples, urban dwellers in major city centres, and homeless electors. Elections Canada conducted pilot projects during by-elections in 2010 and in the 2011 general election that demonstrated the VIC could help many of these groups to vote. During the 2011 general election, approximately 900,000 Canadians at 5,608 polling stations were eligible to use the VIC as identification and a significant percentage of these did so. If passed, Bill C-33 would make it easier for people to vote by allowing the Chief Electoral Officer to authorize the VIC as an approved form of identification.
- **Bill C-33 would repeal the attestation mechanism introduced by the *Fair Elections Act* and restore the vouching system for electors voting without adequate identification.** Currently, only electors with two pieces of proof of identity may make use of the attestation mechanism to establish their residence. The vouching process would allow electors without proof of identity to vote. A February 2016 survey by Statistics Canada found that an estimated 172,000 non-voters stated that a lack of identification was a reason for not voting in the 2015 election. Indigenous people in particular were impacted by this. Restoring vouching will make it easier for people to vote.

- **Expanding the Chief Electoral Officer's mandate to undertake broad public education campaigns.** The *Fair Elections Act* restricted the kind of public education campaigns the Chief Electoral Officer could undertake. Currently, the Chief Electoral Officer may only conduct educational programs with primary and high school age children. The Chief Electoral Officer recommended his mandate be extended to allow Elections Canada to deliver non-partisan public education and information programs to all Canadians. Lack of information about voting can be a barrier to voting. If Bill C-33 is passed, this measure would lift existing limits and allow the Chief Electoral Officer to communicate with Canadians without restrictions.
- **Creating a National Register of Future Electors, so Elections Canada can pre-register Canadian youth aged 14-17.** The Chief Electoral Officer recommended that one way of preparing young people to vote would be by introducing youth pre-registration. If passed, the bill would allow Elections Canada to work with young people in schools and other settings. Pre-registration of youth with Elections Canada would allow Elections Canada to contact youth and engage them on an ongoing basis in civic education initiatives and to register them in the National Register of Electors on their 18th birthday so as to provide a VIC at election time.
- **Providing the Chief Electoral Officer with tools to continually improve Elections Canada's National Register of Electors, on which it is estimated there is a very small proportion of people who are not eligible to vote because of their citizenship status.** Elections Canada will be able to identify and contact individuals who may not be eligible to vote and verify their status, before removing them from the National Register, if necessary. A bill was introduced in the previous Parliament by the Government of Canada to address this issue, but it did not become law.
- **Bill C-33 would increase public confidence in the independence of the Commissioner of Canada Elections and to foster effective cooperation with Elections Canada.** From 1974 to 2014, the Chief Electoral Officer appointed the Commissioner, who reported to the Chief Electoral Officer within Elections Canada while maintaining a rigorously independent investigation function. The *Fair Elections Act* transferred the Commissioner to the Office of the Director of Public Prosecutions. The Director reports through the Attorney General to Parliament, unlike the Chief Electoral Officer who reports directly to Parliament. The Government heard from Canadians during the Electoral Reform Dialogue that there were concerns the Commissioner could be subject to less independence. If passed, Bill C-33 would enhance the integrity of the election system by clarifying this situation.
- **Expanding the right to vote to over 1 million Canadians living abroad.** Today, Canadians living abroad may only vote within five years of leaving Canada and must have an intention to return. These restrictions are currently being challenged before the Supreme Court of Canada. If passed, Bill C-33 would remove these barriers to voting and will extend voting rights to these Canadians living abroad. The *Canada Elections Act* will continue to require Canadian citizens to have lived in Canada at one time if they wish to vote.

The Chief Electoral Officer released a report on September 27, 2016 following the 2015 federal election. The report contains over 130 recommendations to improve the administration of elections in the future. That report is being studied by the Standing Committee on Procedure and House Affairs, and the Government awaits its final recommendations.

The Government of Canada will also introduce legislation to meet its mandate commitment to significantly enhance openness and transparency in the political fundraising system. As stated in the Minister of Democratic Institutions' mandate letter, the legislation is intended to, "...significantly enhance transparency for the public at large and media in the political fundraising system for Cabinet members, party leaders and leadership candidates. Fundraisers should be

conducted in publicly-available spaces, advertised in advance and reported on in a timely manner after the fact. Other measures may follow after discussion with other political parties.”

Further, the Government intends to take action to protect the integrity of Canada’s democracy by defending the Canadian electoral process from hacking and cyber threats. The Government will ask the Communications Security Establishment (CSE) to analyze and make public an assessment of the current risk of cyber hacking to Canada’s political parties. CSE will also reach out to political parties to share best practices on how to guard against hacking. If political parties were hacked or compromised, it could put our democratic system itself at risk. Political parties are vital democratic infrastructure. This will better protect Canadian democracy by assisting political parties to safeguard their information.

The Government also remains committed to reviewing proper limits on how much political parties and third parties can spend between and during election campaigns.

The Government also intends to bring forward options to create a new independent commission to organize leaders’ debates during elections.

The Government of Canada values the input of all Canadians who take the time to engage. Civic engagement is a cornerstone of our democracy and the Government will continue to listen to Canadians as it takes action to further strengthen our democratic institutions. The Government of Canada encourages Canadians to continue to work with Members of Parliament and the Minister of Democratic Institutions to pursue meaningful opportunities to strengthen and safeguard Canada’s democratic institutions.

Thank you for sharing your thoughts about electoral reform.

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'



N° DE LA PÉTITION : 421-01166

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 22 FEVRIER 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE KARINA GOULD

Réponse de la ministre des Institutions démocratiques

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Systeme électoral

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est heureux de réagir à la présente pétition.

Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer et à renforcer notre démocratie. Notre système électoral (c.-à-d. les règles qui sont à la base de la façon de déterminer comment les votes se traduisent en sièges à la Chambre des communes) est l'élément fondamental de notre démocratie. Au fond, la question concerne le système de gouvernement des Canadiens. Le point de vue du gouvernement a été clair : les grandes réformes du système électoral ne devraient pas avoir lieu sans le soutien général des Canadiens. Avant de modifier le système électoral, le gouvernement a consacré du temps et pris des mesures pour faire participer les Canadiens à une discussion nationale sur la réforme électorale.

Le gouvernement a travaillé avec les partis d'opposition pour créer un comité spécial de la chambre des communes composé de membres de tous les partis. Ce comité a mené une vaste étude, ce qui a mené à la production, le 1^{er} décembre 2016, d'un rapport exhaustif documentant les nombreuses complexités de la réforme électorale. Le gouvernement du Canada remercie le Comité spécial de son rapport diligent et réfléchi ainsi que tous les Canadiens qui ont pris part aux activités du Comité.

On a encouragé les députés à tenir des assemblées générales afin d'écouter les points de vue de leurs électeurs. Le rapport du Comité spécial comprend de l'information sur les assemblées générales tenues par des députés de tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes.

Le gouvernement du Canada a aussi dirigé une tournée nationale pour parler de la réforme électorale dans chaque province et territoire. Dirigée par la ministre des Institutions démocratiques et le secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques, la tournée a offert aux Canadiens une occasion de discuter et de débattre d'un large éventail d'enjeux liés à la réforme électorale.

Du 5 décembre 2016 au 15 janvier 2017, plus de 360 000 personnes au Canada ont participé à MaDemocratie.ca pour donner leur opinion sur leurs valeurs démocratiques. Le site MaDemocratie.ca était une initiative novatrice conçue pour mobiliser le plus de personnes possible à cette importante conversation. Des cartes postales ont été envoyées par la poste à tous les foyers canadiens pour demander aux Canadiens de communiquer par téléphone ou d'aller en ligne pour partager leurs réflexions sur les valeurs démocratiques du Canada.

Le gouvernement du Canada aimerait remercier les Canadiens qui ont participé à ces consultations. Le gouvernement a écouté attentivement les Canadiens et tiré des enseignements utiles sur la démocratie canadienne. Les Canadiens chérissent leur démocratie et reconnaissent la valeur du lien direct qu'ils ont avec leur député. Les Canadiens veulent que leurs parlementaires travaillent les uns avec les autres et collaborent à l'égard des politiques. Ils veulent que leur gouvernement rende des comptes et que leurs députés agissent dans l'intérêt de leurs électeurs. Le gouvernement est d'accord.

Après toutes ces consultations, il apparaît évident que l'appui général des Canadiens qu'il est nécessaire d'obtenir à l'égard d'un changement de cette ampleur est inexistant. Ainsi, selon la lettre de mandat de la ministre des Institutions démocratiques : « Aucune préférence à l'égard d'un système électoral en particulier n'est ressortie clairement, encore moins un consensus. De plus, tenir un référendum sans qu'il y ait de préférence ou de question claire ne serait pas dans l'intérêt du Canada. » La modification du système électoral ne fait pas partie du mandat de la ministre.

Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts en vue de renforcer et de protéger nos institutions démocratiques et de veiller à ce qu'elles représentent les valeurs des Canadiens. Le gouvernement est impatient d'accomplir l'important travail qui doit être fait.

Le gouvernement a déposé le projet de loi C-33, dans lequel il est proposé d'apporter des modifications à la *Loi électorale du Canada* pour abroger les éléments de la *Loi sur l'intégrité des élections* du précédent gouvernement, entre autres mesures. Le projet de loi contient sept mesures qui feraient en sorte qu'il serait plus facile de voter pour les Canadiens et qui accroîtrait la confiance du public à l'égard de l'intégrité du processus électoral. Voici ces sept mesures :

- **Le projet de loi C-33 abrogerait la disposition de la *Loi sur l'intégrité des élections* excluant la carte d'information de l'électeur (CIE) de la liste des pièces d'identité acceptées.** La CIE est la forme de preuve de résidence la plus à jour et la plus précise émise par le gouvernement pendant une élection. Les électeurs qui ont de la difficulté avec les exigences relatives à l'identification éprouvent habituellement des difficultés avec la preuve de résidence. Parmi les quelques documents d'identification officielle contenant de l'information sur le lieu de résidence, le permis de conduire est le plus populaire. Souvent, les jeunes, les Canadiens handicapés, les aînés, les Autochtones, les citadins des grands centres urbains et les électeurs sans abri n'ont pas de permis de conduire. Élections Canada a dirigé des projets pilotes au cours des élections partielles de 2010 et de l'élection générale de 2011 qui ont démontré que la CIE pourrait aider beaucoup de ces groupes à voter. Au cours de l'élection générale de 2011, quelque 900 000 Canadiens qui se sont présentés à 5 608 bureaux de vote pouvaient utiliser la CIE comme pièce d'identité et un pourcentage important l'a fait. S'il est adopté, le projet de loi C-33 faciliterait le vote pour les personnes en permettant au directeur général des élections d'autoriser la CIE comme pièce d'identité approuvée.
- **Le projet de loi C-33 abrogerait le mécanisme d'attestation instauré par la *Loi sur l'intégrité des élections* et rétablirait le système des répondants pour les électeurs votant sans pièce d'identité adéquate.** À l'heure actuelle, seuls les électeurs ayant deux pièces d'identité peuvent utiliser le mécanisme d'attestation pour établir leur lieu de résidence. Le système des répondants permettrait aux électeurs sans pièce d'identité de voter. Un

sondage effectué en février 2016 par Statistique Canada a permis de découvrir qu'environ 172 000 personnes n'ayant pas voté ont affirmé ne pas avoir voté en 2015 parce qu'elles n'avaient pas de pièce d'identité. D'ailleurs, les Autochtones ont été particulièrement touchés par cette situation. Le rétablissement du système des répondants faciliterait l'exercice du droit de vote.

- **Élargir le mandat du directeur général des élections pour qu'il lance de vastes campagnes publiques d'éducation.** La *Loi sur l'intégrité des élections* a restreint le type de campagnes publiques d'éducation que pourrait lancer le directeur général des élections. À l'heure actuelle, le directeur général des élections ne peut réaliser des programmes d'éducation qu'auprès des élèves du primaire et du secondaire. Le directeur général des élections a recommandé la prolongation de son mandat pour permettre à Élections Canada d'offrir des programmes d'information et de sensibilisation du public non partisans à tous les Canadiens. Le manque d'information sur le droit de voter peut être un obstacle au vote. Si le projet de loi C-33 est adopté, cette mesure hausserait les limites existantes et permettrait au directeur général des élections de communiquer avec les Canadiens sans restrictions.
- **Création d'un registre national des futurs électeurs pour qu'Élections Canada puisse préenregistrer les jeunes Canadiens de 14 à 17 ans.** Pour préparer les jeunes à voter, le directeur général des élections a recommandé d'instaurer une pré-inscription pour les jeunes. En cas d'adoption, le projet de loi permettrait à Élections Canada de travailler avec les jeunes dans les écoles et d'autres établissements. La pré-inscription des jeunes auprès d'Élections Canada lui permettrait de communiquer avec les jeunes pour les mobiliser de façon continue dans le cadre d'initiatives éducatives civiques et de les inscrire au Registre national des électeurs à leur 18^e anniversaire pour qu'une CIE puisse être produite en période d'élection.
- **Outiller le directeur général des élections pour améliorer de façon continue le registre national des électeurs d'Élections Canada.** On estime qu'une très petite partie des électeurs du registre ne sont pas admissibles à voter en raison du statut de leur citoyenneté. Élections Canada sera capable d'identifier les personnes susceptibles de ne pas être admissibles à voter, de communiquer avec ces personnes et de vérifier leur statut avant de les éliminer du Registre national, au besoin. Un projet de loi a été déposé devant le précédent parlement par le gouvernement du Canada pour régler cet enjeu, mais il n'est pas devenu une loi.
- **Le projet de loi C-33 accroîtrait la confiance de la population à l'égard de l'indépendance des élections organisées par le commissaire des élections au Canada et offrirait une collaboration efficace avec Élections Canada.** De 1974 à 2014, le directeur général des élections a nommé un commissaire, qui relève du directeur général des élections au sein d'Élections Canada, tout en conservant la capacité de mener des enquêtes indépendantes. La *Loi sur l'intégrité des élections* a fait en sorte que le commissaire aux élections fédérales relève désormais du Bureau du directeur des poursuites pénales. Le directeur relève du Parlement par l'entremise du procureur général, contrairement au directeur général des élections, qui relève directement du Parlement. Le gouvernement a appris auprès des Canadiens, pendant le dialogue sur la réforme électorale, que des préoccupations ont été soulevées quant à la possibilité que le commissaire soit moins indépendant. En cas d'adoption, le projet de loi C-33 améliorerait l'intégrité du système électoral en clarifiant cette situation.
- **Donner le droit de vote à plus de 1 million de Canadiens vivant à l'étranger.** Aujourd'hui, les Canadiens vivant à l'étranger ne peuvent voter qu'au cours des cinq années suivant leur départ du Canada et ils doivent avoir l'intention d'y retourner. À l'heure actuelle, ces restrictions sont contestées devant la Cour suprême du Canada. En cas d'adoption, le projet de loi C-33 éliminerait les obstacles au vote et donnerait le droit de vote aux

Canadiens vivant à l'étranger. La *Loi électorale du Canada* continuera d'exiger des citoyens canadiens qu'ils aient vécu au Canada à un moment ou à un autre pour qu'ils aient le droit de vote.

Le 27 septembre 2016, le directeur général des élections a diffusé un rapport à la suite de l'élection fédérale de 2015. Le rapport contient plus de 130 recommandations pour améliorer la gestion des élections dans l'avenir. Le Comité permanent de la procédure et des affaires à la Chambre étudie actuellement ce rapport et le gouvernement attend ses recommandations finales.

Le gouvernement du Canada présentera aussi un projet de loi pour respecter l'engagement de son mandat, soit améliorer de façon significative l'ouverture et la transparence du système de financement politique. Conformément à ce qui est précisé dans la lettre de mandat de la ministre des Institutions démocratiques, la loi vise à « ...accroître considérablement la transparence pour le grand public et les médias à l'égard du système de financement politique faisant intervenir le Cabinet, les chefs de partis et les candidats à la chefferie. Les activités de financement devraient se dérouler dans des endroits ouverts au public, être annoncées préalablement et faire l'objet de rapports en temps utile une fois l'activité terminée. D'autres mesures pourraient être prises après discussion avec les autres partis politiques ».

De plus, le gouvernement compte prendre des mesures pour préserver l'intégrité de la démocratie du Canada en défendant le processus électoral canadien du piratage et des cyberattaques. Le gouvernement demandera au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) d'analyser le risque actuel de piratage informatique lié aux activités électorales et aux partis politiques ainsi que d'en diffuser publiquement les résultats. Le CST lancera aussi un appel aux partis politiques afin qu'ils partagent leurs pratiques exemplaires sur la façon de se protéger du piratage. Si les partis politiques étaient victimes de piratage ou compromis, notre système démocratique pourrait être à risque. Les partis politiques constituent une infrastructure démocratique essentielle. L'aide apportée aux partis politiques pour qu'ils protègent leurs renseignements permettra de mieux protéger la démocratie canadienne.

Le gouvernement demeure aussi déterminé à revoir les limites des montants que les partis politiques et les tiers peuvent dépenser, tant pendant qu'entre les campagnes électorales.

Le gouvernement compte aussi proposer des options pour créer une nouvelle commission indépendante qui sera responsable d'organiser les débats des dirigeants pendant les élections.

Le gouvernement du Canada invite les Canadiens à participer à la vie civique. L'engagement civique est un élément essentiel de notre démocratie et le gouvernement continuera d'écouter les Canadiens pendant qu'il agira pour renforcer les institutions démocratiques du pays. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à continuer de travailler avec les députés et la ministre des Institutions démocratiques à saisir les occasions importantes pour renforcer et préserver les institutions démocratiques du Canada.

Merci de nous avoir fait part de vos réflexions au sujet de la réforme électorale.